

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

**Rapport d’audit sur les états financiers individuels
arrêtés au 31 décembre 2021 établis conformément au référentiel IFRS**



**Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F**



Expert-Partners



**Les commissaires aux comptes
associés M.T.B.F**
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89
Identifiant Unique : 033432B



Expert-Partners

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200
Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : s.meziou@gnet.tn
Identifiant unique : 1510225M

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société

Ennaki Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2021, un total bilan de 305 974 547 DT, et des capitaux propres de 152 169 461 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 26 982 341 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2021, pour un montant de 485 592 207 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de 457 647 576 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2021, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 63 095 736 DT et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

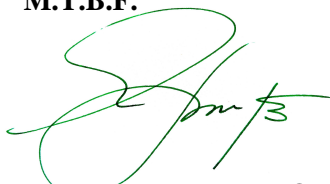
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 13 avril 2022

Les co-commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F.



Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF
Membre de PwC Network
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1063 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216.71.160.000 / 71.963.900
Fax: 216.71.861.789
MF : 0033432B/A/M/000

Expert-Partners

Salah MEZIOU
Managing Partner



Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T.
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél. 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083
MF: 1510225 M/A/M/000

ENNAKL AUTOMOBILES SA

ETATS FINANCIERS IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actifs			
Immobilisations incorporelles	A1	1 427 646	739 540
Immobilisations corporelles	A1	58 281 907	59 285 827
Immeubles de placement	A2	7 071 689	7 084 936
Droits d'utilisation	A1	423 941	447 493
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	63 095 736	61 990 395
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 165 775	2 305 560
Titres de participation dans les filiales	A5	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	2 929 136	5 458 302
Actifs non courants		143 645 080	145 561 303
Stocks	A6	78 705 605	69 099 590
Créances clients	A7	62 973 690	76 665 882
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	639 557	748 290
Autres actifs courants	A9	6 434 960	5 900 871
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	13 575 655	29 590 329
Actifs courants		162 329 467	182 004 962
Total des actifs		305 974 547	327 566 265

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2021	31/12/2020
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		95 187 120	97 562 456
Résultat de l'exercice		26 982 341	12 937 514
Total des capitaux propres	C1	152 169 461	140 499 970
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	4 237 808	10 499 895
Obligation locative	P1	489 541	480 813
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	334 325	661 464
Provisions pour risques et charges	P3	7 906 987	12 812 383
Passifs non courants		12 968 661	24 454 555
Dettes fournisseurs	P5	100 571 950	137 472 884
Autres passifs courants	P6	6 675 738	6 601 513
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	19 277	50 011
Passif d'impôt courant	P4	1 367 797	3 447 911
Emprunts et dettes financières	P1	30 855 116	13 671 448
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 346 547	1 367 973
Passifs courants		140 836 425	162 611 740
Total passifs		153 805 086	187 066 295
Total des capitaux propres et passifs		305 974 547	327 566 265

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	2021	2020
<u>Activités poursuivies</u>			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	485 592 207	400 402 641
Coût des ventes	R-2	(411 644 560)	(332 440 323)
Marge brute		73 947 647	67 962 318
Autres gains	R-3	6 210 283	1 517 780
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(16 145 833)	(13 855 309)
Charges administratives	R-5	(24 853 704)	(25 911 066)
Autres pertes	R-6	(7 964 984)	(3 433 013)
Résultat opérationnel		31 193 409	26 280 710
Produits financiers	R-7	10 295 011	6 084 097
Charges financières	R-8	(2 746 710)	(8 689 743)
Résultat financier net		7 548 301	(2 605 646)
Résultat avant impôt		38 741 710	23 675 064
Charges d'impôt sur le résultat		(11 759 369)	(10 737 550)
Résultat après impôt des activités poursuivies		26 982 341	12 937 514
Résultat net de la période		26 982 341	12 937 514
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,899</i>	<i>0,431</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,899</i>	<i>0,431</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	3 890 979	(8 713 022)
Ecart actuariel (AERG)	P-2	296 171	(39 774)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	C-1	4 187 150	(8 752 796)
Résultat global de la période		31 169 491	4 184 718
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>1,039</i>	<i>0,139</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>1,039</i>	<i>0,139</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	2021	2020
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	38 741 710	23 675 064
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	4 528 818	4 878 265
Indemnité de départ à la retraite	104 894	70 190
Dotations aux provisions	956 244	6 112 072
Reprises sur provisions	(4 927 076)	(146 877)
Charge d'impôt exigible	(11 759 369)	(10 737 550)
Variation de l'impôt différé	148 207	(905 358)
Variation de l'impôt courant	(2 080 114)	397 037
Charge financière des obligations locatives	13 968	9 766
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	-	4 445 678
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(21 426)	(485 835)
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	118 640	(187 122)
Résultat des opérations de placement	(7 617)	-
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(9 584 334)	(7 855 718)
Variation des créances clients	13 314 787	6 590 098
Variation des autres actifs courants	(1 698 715)	3 846 560
Variation des dettes fournisseurs	(36 907 893)	20 619 012
Variation des autres passifs courants	74 225	(70 548)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(8 985 051)	50 254 734
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(4 357 691)	(3 169 953)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	107 000	511 705
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(24 498 543)
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	6 050 442	26 855 035
Encaissements provenant des opérations de placement	7 617	-
Encaissements/Décaissements provenant des prêts au personnel et cautionnements	(258 571)	(262 060)
Encaissement sur prêt obligataire	-	660 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 548 797	96 184
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(19 500 000)	(7 500 000)
Encaissement sur emprunt à LT	-	6 000 000
Décaissement sur emprunts	(5 815 850)	(5 092 878)
Encaissement/Décaissement crédit de gestion et billets à ordre	16 737 430	(22 992 231)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 578 420)	(29 585 109)
Variations de la trésorerie	(16 014 674)	20 765 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	29 590 329	8 824 520
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	13 575 655	29 590 329

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2019		30 000 000	84 418 733	11 559 743	17 836 776	143 815 252
Affectation du résultat de l'exercice 2019		-	17 836 776	-	(17 836 776)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	(8 752 796)	-	(8 752 796)
Distribution de dividende		-	(7 500 000)	-	-	(7 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	12 937 514	12 937 514
Reclassement des réserves aux AERG		-	4 476 743	(4 476 743)	-	-
Situation 31/12/2020		30 000 000	99 232 252	(1 669 796)	12 937 514	140 499 970
Affectation du résultat de l'exercice 2020		-	12 937 514	-	(12 937 514)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	4 187 150	-	4 187 150
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	26 982 341	26 982 341
Situation 31/12/2021		30 000 000	92 669 766	2 517 354	26 982 341	152 169 461

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

Au terme de l'année 2021 les produits issus des contrats avec les clients ont connu une progression considérable de 21% par rapport à l'année 2020 passant de 400 402 641 Dinars à 485 592 207 Dinars.

Les performances réalisées en 2021 ont permis à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » de consolider sa position de leader des importateurs sur le marché automobile des véhicules neufs en Tunisie, pour la quatrième année consécutive, avec 13% de parts de marché soit 8 074 immatriculations contre 6 243 immatriculations en 2020, soit une hausse de 30%.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a également signé le 7 septembre 2021 un contrat de distribution avec la société « RENAULT TRUCKS », en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee »

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition.

C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette

date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariels ».

En 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à l'interprétation IFRIC IC 04/2021 « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté ». Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	55 700 683	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 395 053
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 346 547

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	49 834 514	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	12 155 882
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 367 973

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

i) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières

notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

ii) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Créances clients	62 973 690	76 665 882
Autres actifs courants ¹	5 141 127	4 771 768
Liquidités et équivalents de liquidités	13 575 655	29 590 329
Prêts au personnel	2 176 764	2 172 838
Dépôts et cautionnements	830 922	691 628
Avances au personnel	224 499	238 905
Total des actifs financiers au coût amorti	84 922 657	114 131 350
Actifs financiers à la JV par les AERG	63 095 736	61 990 395
Total des actifs financiers	63 095 736	61 990 395

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Emprunts	35 092 924	24 171 344
Créditeurs et autres créditeurs divers ²	107 187 688	144 074 396
Total des passifs financiers au coût amorti	142 280 612	168 245 740
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 346 547	1 367 973
Total des passifs financiers	143 627 159	169 613 713

² Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères. L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,282	3,326	(0,044)	(1,32%)

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	- 1,32% par rapport au 31/12/2021	(5 244 892)
EUR/TND	+ 1,32% par rapport au 31/12/2021	5 244 892

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme.

Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2021, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 76 337 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2021	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Provisionnées	Total
Clients et comptes rattachés	62 810 566	163 124	2 663 069	65 636 759
Total	62 810 566	163 124	2 663 069	65 636 759

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation ¹	31 décembre 2021	31 décembre 2020
A2	-	82
B	185 304	37 223
B-	19 094	118 609
B2	7 855 966	14 577 313
Ba2	2 765 170	3 497 476
BB+	2 327 670	1 698 507
Non notées	(190 265)	305 579
Total	12 962 939	20 234 789

¹ Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2021	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	1 737 987	5 213 961	4 785 976	398 831
Effets escomptés et non échus	24 593 028	-	-	-
Total	26 331 015	5 213 961	4 785 976	398 831

¹ Echéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts	35 092 924	24 171 344
Créditeurs et autres créditeurs divers	107 187 688	144 074 396
Liquidités et équivalents de liquidités	(13 575 655)	(32 498 073)
Dettes nettes	128 704 957	135 747 667
Total capitaux propres	152 169 461	140 499 970
Total capital	280 874 418	276 247 637
Gearing ratio	46%	49%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2020	2 583 222	9 648 736	33 621 068	1 843 825	3 083 137	2 099 805	7 387 284	17 832 520	-	11 849 860	-	89 949 457
Acquisitions	33 947	-	2 861	76 806	1 205 249	67 295	427 355	326 025	-	362 505	690 830	3 192 873
Cessions	-	-	-	-	(478 529)	-	-	(301 732)	-	-	-	(780 261)
Reclassifications	-	-	11 380 068	-	-	-	-	7 084	471 045	(11 387 153)	-	471 044
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2020	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	471 045	825 212	690 830	92 833 113
01/01/2021	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	471 045	825 212	690 830	92 833 113
Acquisitions	43 878	-	442	395 735	613 616	54 553	428 828	1 270 008	-	913 910	643 679	4 364 649
Cessions	-	-	-	-	(270 248)	(2 122)	-	-	-	-	-	(272 370)
Reclassifications	47 252	-	774 299	(202)	-	(6 827)	202	314 550	-	(1 129 274)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	(368 799)	-	(644 660)	(6 122)	(8 281)	-	-	-	(1 027 862)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2021	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	471 045	609 848	1 334 509	95 897 530

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2020	(2 478 242)	-	(8 940 091)	(1 404 767)	(1 353 698)	(1 258 514)	(4 355 162)	(8 160 181)	-	-	-	(27 950 655)
Dotation de l'exercice	(90 217)	-	(1 682 724)	(193 412)	(563 833)	(178 269)	(608 519)	(1 524 751)	(23 552)	-	-	(4 865 277)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	304 949	-	-	150 728	-	-	-	455 677
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2020	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 204)	(23 552)	-	-	(32 360 255)
01/01/2021	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 204)	(23 552)	-	-	(32 360 255)
Dotation de l'exercice	(46 703)	-	(1 597 445)	(162 449)	(358 214)	(172 174)	(613 750)	(1 539 987)	(23 552)	-	-	(4 514 274)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	42 440	-	-	-	-	-	42 440
Cessions	-	-	-	-	138 595	1 308	-	-	-	-	-	139 903
Mise en rebut	-	-	-	366 347	-	549 815	3 707	8 281	-	-	-	928 150
Autres mouvements	-	-	-	173	-	8 548	54	(8 775)	-	-	-	-
31/12/2021	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	(47 104)	-	-	(35 764 036)
VALEURS NETTES COMPTABLES												
31/12/2020	48 710	9 648 736	34 381 182	322 453	2 197 275	730 317	2 850 959	8 329 693	447 493	825 212	690 830	60 472 860
31/12/2021	93 137	9 648 736	33 558 478	553 257	2 321 024	561 198	2 663 877	8 365 489	423 941	609 848	1 334 509	60 133 494

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2021 à 7 071 689 DT contre 7 084 936 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(120 797)	(107 550)
Immeubles de placement nets	7 071 689	7 084 936

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2021 à 63 095 736 DT contre 61 990 395 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Amen Bank	50 846 887	45 594 108
Fonds gérés SICAR	7 395 053	12 155 882
ATL	4 853 796	4 240 405
Total	63 095 736	61 990 395

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2 165 775 DT contre 2 305 560 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Prêts au personnel (LT)	1 712 185	1 613 932
Dépôts et cautionnements	830 922	691 628
Sous-total	2 543 107	2 305 560
Provisions sur les cautionnements	(377 332)	-
Total	2 165 775	2 305 560

A.5. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2021 à 8 249 250 DT contre 8 249 250 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations ¹	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

¹ Il s'agit de la dépréciation intégrale de la participation AF CAR.

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2021 à 78 705 605 DT contre 69 099 590 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Volkswagen	31 010 204	1 752 017
Audi	744 277	1 143 777
Porsche	1 784 175	952 592
SEAT	4 957 165	16 545 995
SKODA	5 674 364	6 806 577
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	33 250 286	40 489 601
Volkswagen Utilitaires	929 376	650 103
Stock VO	447 060	882 500
MAN	214 281	214 282
Stock de carburants et lubrifiants	23 450	12 860
Sous-total	79 034 638	69 450 304
Provision pour dépréciation stocks	(329 033)	(350 714)
Total	78 705 605	69 099 590

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Début de période	350 714	497 591
Provision constituée au cours de la période	65 277	21 681
Reprise sur provision	(86 958)	(168 558)
Fin de période	329 033	350 714

A.7. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2021 à 62 973 690 DT contre 76 665 882 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Clients leasing	4 327 944	16 809 429
Effets à recevoir	27 115 801	51 330 040
Clients comptes courants	5 598 966	5 863 867
Chèques à l'encaissement	1 675 366	2 907 744
Clients travaux en cours	810 497	631 346
Clients douteux	1 310 539	1 229 493
Effets et chèques impayés	204 618	179 628
Effets escomptés non échus	24 593 028	-
Sous-total	65 636 759	78 951 547
Provisions sur les clients	(2 663 069)	(2 285 665)
Total	62 973 690	76 665 882

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Début de période	2 285 665	1 485 705
Provision constituée au cours de la période	377 404	910 260
Reprise sur provision	-	(110 300)
Fin de période	2 663 069	2 285 665

A8. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre 2021 à 639 557 DT contre 748 290 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Avances au personnel	224 499	238 905
Prêts au personnel (CT)	464 579	558 906
Sous-total	689 078	797 811
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	639 557	748 290

A9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2021 à 6 434 960 DT contre 5 900 871 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs, avances et acomptes	1 845 107	1 123 969
Produits à recevoir	2 568 246	3 965 751
Etats impôts et taxes	1 999 545	-
Débiteurs divers	541 254	806 015
Charges constatées d'avance	655 032	967 495
Débours sur cartes grises	32 082	-
Sous-total	7 641 266	6 863 230
Provisions sur les autres actifs courants	(1 206 306)	(962 359)
Total	6 434 960	5 900 871

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Début de période	962 359	300 171
Provision constituée au cours de la période	243 947	662 188
Reprise sur provision	-	-
Fin de période	1 206 306	962 359

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2021 à 13 575 655 DT contre 29 590 329 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Banques créditrices	12 962 939	20 234 788
Effets à l'encaissement	475 630	9 069 071
Caisses	26 580	35 763
Régie d'avance et accréditifs	110 506	250 707
Total	13 575 655	29 590 329

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2021
Solde au 31 décembre 2020	(1 669 796)
Gain actuariel	462 767
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	6 105 340
Impôts différés sur les AERG*	(2 380 957)
Solde au 31 décembre 2021	2 517 354

*y compris l'impact des changements des taux d'impôts sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2021 à 35 582 465 DT contre 24 652 157 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	Remboursement	Reclassement	Nouveaux crédits	31/12/2021
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	5 506 619		(5 506 619)	-	-
Courant	5 128 452	(5 128 452)	5 506 619	-	5 506 619
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 993 277		(755 469)	-	4 237 808
Courant	687 398	(687 398)	755 469	-	755 469
Obligations locatives					
Non-courant	480 813	-	-	8 728	489 541
Billets à ordre					
Courant	7 855 598	(7 855 598)	-	-	-
Effets escomptés et non échus					
Courant	-	-	-	24 593 028	24 593 028
Total courant	13 671 448	(13 671 449)	6 262 088	24 593 028	30 855 116
Total Non-courant	10 980 709	-	(6 262 088)	8 728	4 727 349

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2021 à 353 602 DT contre 711 475 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Début de l'exercice	711 475	578 151
Coût des services rendus	63 322	53 707
Charges financières	68 608	54 574
Gain/perte (OCI)	(462 767)	63 134
Remboursement	(27 036)	(38 091)
Fin de l'exercice	353 602	711 475

Résultat au 31 décembre 2021 :

Obligation au 31/12/2021	Coût des services rendus	Charges financières 2021	Remboursements 2021	Obligation au 31/12/2022
353 602	22 142	33 320	(19 975)	389 089

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à 7 906 987 DT contre 12 812 383 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour risques et charges	7 906 987	12 812 383
Total	7 906 987	12 812 383

Les mouvements de la provision pour risques et charges se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Début de période	12 812 383	9 282 122
Provision constituée au cours de la période	-	3 655 979
Reprise sur provision	(4 905 396)	(125 718)
Fin de période	7 906 987	12 812 383

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2 929 136 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2021
Provision pour départ à la retraite	127 297
Provision pour litiges	743 616
Moins-value sur titres	2 969 025
Pertes de change latentes	385 330
Instruments de couverture	484 757
Contrats de location	23 616
Provisions sur les stocks et cautions	254 292
Total des actifs d'impôts différés	4 987 933
Gains de change latents	(960 323)
Produits à recevoir	(38 390)
Amortissements différés	(1 060 084)
Total des passifs d'impôts différés	(2 058 797)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2021 à 11 759 369 DT et se détaille comme suit :

En DT	2021
Impôt exigible	11 611 162
Impôt différé	148 207
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	11 759 369

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2021
Résultat avant impôt	38 741 710
Taux d'IS applicable à la société	36%
Charge d'impôt théorique	13 947 016
Charge d'impôt exigible	11 611 162
Impôt différé	148 207
Charge d'impôt comptabilisée	11 759 369
Différence	(2 187 647)
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	3 682 759
Produits non imposables	(6 184 221)
Autres charges et pertes non déductibles	313 815
Total	(2 187 647)

La variation de l'actif d'impôt courant au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2020	3 447 911
Charge d'impôt exigible de 2021	11 611 162
Paiements d'impôts en 2021	(13 691 276)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2021	1 367 797

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

Mouvements 2021	Solde au 31 décembre 2020	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2021
Provision pour départ à la retraite	263 246	30 647	(166 596)	127 297
Provision pour litiges	729 679	13 937	-	743 616
Moins-value sur titres	5 221 981	(38 594)	(2 214 361)	2 969 026
Pertes de change latentes	513 964	(128 634)	-	385 330
Gains de change latents	(888 354)	(71 968)	-	(960 322)
Produits à recevoir	(29 309)	(9 082)	-	(38 391)
Instruments de couverture	506 150	(21 393)	-	484 757
Amortissements différés	(871 383)	(188 700)	-	(1 060 083)
Provisions sur les stocks et cautions	-	254 292	-	254 292
Contrats de location	12 328	11 288	-	23 616
Total	5 458 302	(148 207)	(2 380 957)	2 929 138

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2021 à 100 571 950 DT contre 132 472 884 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs étrangers	60 841 273	91 736 952
Fournisseurs locaux	5 618 405	4 535 763
Fournisseurs, retenues de garantie	375 433	478 299
Fournisseurs d'immobilisations	214 759	207 801
Fournisseurs, effets à payer	30 857	24 468
Fournisseurs, factures non parvenues	33 491 223	40 489 601
Total	100 571 950	137 472 884

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2021 à 6 675 738 DT contre 6 601 513 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Charges à payer	3 597 216	2 953 493
CNSS	1 209 264	1 609 619
Etat, impôts et taxes	834 661	1 065 057
Provisions pour congés payés	736 257	545 149
Assurance groupe	229 098	218 534
Débours sur cartes grises	-	145 661
Produits constatés d'avance	60 000	60 000
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Créditeurs divers	5 242	-
Total	6 675 738	6 601 513

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2021 à 1 346 547 DT contre 1 367 973 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de couverture passif	1 346 547	1 367 973
Total	1 346 547	1 367 973

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2021 à 485 592 207 DT contre 400 402 641 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Ventes de véhicules neufs	457 647 576	377 525 668
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	15 825 599	14 635 070
Ventes de véhicules utilisés	8 447 071	5 104 085
Ventes de travaux atelier	3 213 217	2 838 947
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	315 258	176 952
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	129 456	121 452
Ventes de carburants	14 030	467
Total	485 592 207	400 402 641

R.2. Coût des ventes

Le coût des ventes s'élève au 31 décembre 2021 à 411 644 560 DT contre 332 440 323 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Achats de véhicules neufs	277 084 080	236 272 747
Droits de consommation	91 010 440	57 474 642
Achats de pièces de rechanges	15 418 527	12 514 339
Pertes de changes sur achats étrangers	8 202 503	9 284 086
Fret maritime	5 575 841	5 821 272
Achats de véhicules utilisés	8 270 747	4 911 960
Charge personnel direct	1 771 098	3 138 179
Achats de lubrifiants	740 627	620 238
Frais de magasinage	1 087 834	505 867
Assurance maritime	588 488	402 176
Achats des accessoires	501 417	387 922
Travaux extérieurs	266 090	380 387
Frais de gardiennage	766 933	319 271
Achats pour les ateliers	232 365	296 070
Frais de transit	127 570	97 729
Achats de carburant	-	13 438
Total	411 644 560	332 440 323

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2021 à 6 210 283 DT contre 1 517 780 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Reprise sur les provisions pour risques et charges	4 905 395	-
Produits non récurrents	295 901	543 226
Location	672 000	279 668
Reprise sur provision stock VN	21 681	146 877
Ristournes TFP	60 489	206 699
Profits sur cessions d'immobilisations	45 781	187 121
Autres services	209 036	154 189
Total	6 210 283	1 517 780

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2021 à 16 145 833 DT contre 13 855 309 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Charges de personnel	8 939 922	8 489 612
Autres frais sur ventes	3 554 155	2 661 423
Publicité et insertion	2 340 812	1 728 510
Frais de déplacements	480 734	446 589
Locations diverses	207 650	169 534
Cadeaux, réceptions et restaurations	140 847	144 902
Honoraires	135 704	128 406
Consommables	336 214	77 137
Impôts et taxes	9 795	9 196
Total	16 145 833	13 855 309

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2021 à 24 853 704 DT contre 25 911 066 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Charges de personnel	9 659 897	9 139 507
Dotations aux amortissements	4 528 818	4 864 496
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	3 530 262
Frais bancaires	2 133 117	1 645 815
Impôts et taxes	1 695 444	1 440 729
Honoraires	1 879 507	1 129 780
Energie	1 043 814	966 674
Abonnement	1 583 922	931 094
Entretiens et réparations	739 093	791 393
Gardiennage	670 707	632 921
Assurance	361 004	321 971
Vêtements de travail	150 249	146 711
Fournitures de bureaux	158 849	140 534
Dons et subventions	62 520	128 500
Frais de formation	185 663	97 988
Autres frais sur ventes	1 100	2 691
Total	24 853 704	25 911 066

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2021 à 7 964 984 DT contre 3 433 013 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Dotations aux provisions sur créances	578 913	1 454 701
Dotations aux provisions sur titres de participation	377 331	1 119 663
Pertes sur créances irrécouvrables	3 797	417 394
Autres pertes ¹	6 711 868	337 448
Pénalités de retard	128 654	52 802
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	164 421	51 005
Total	7 964 984	3 433 013

¹ Essentiellement sur contrôle fiscal et indemnisation suite au litige avec TPA

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2021 à 10 295 011 DT contre 6 084 097 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Dividendes reçus	9 717 530	4 999 750
Gains sur instruments de couverture	21 426	485 835
Intérêts créditeurs	314 733	274 557
Intérêts sur prêts au personnel	153 263	146 540
Produits nets sur placements	88 059	177 415
Total	10 295 011	6 084 097

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2 746 710 DT contre 8 689 743 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Intérêts sur comptes courants	29 075	340 365
Intérêts sur crédit bancaire	1 564 540	2 727 782
Agios sur les effets escomptés	1 034 708	940 259
Moins-value sur les instruments financiers	-	4 577 902
Indemnité de départ à la retraite	68 608	54 574
Obligation locative	49 779	48 861
Total	2 746 710	8 689 743

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Achats consommés	409 106 529	328 982 873
Charges de personnel	20 370 917	20 767 299
Autres charges d'exploitation	25 646 573	14 920 417
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 485 062	10 969 123
Total	460 609 081	375 639 712

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	23 000 000 EUR
ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
BIAT	9 000 000 EUR
Total	50 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2021
CAUTIONS PROVISOIRES	127 730
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 735 500
CAUTIONS DEFINITIVES	627 559
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	565 587
CAUTIONS DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION	16 494
CAUTIONS DE DROITS DE DOUANES	2 000 000
Total	6 072 870

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2021
CAUTIONS DEFINITIVES	488 614
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	1 218 199
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	348 000
CAUTIONS DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION	2 000 000
AUTRES	21 760
Total	4 076 573

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2021
CAUTIONS DEFINITIVES	62 408
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total	91 668

UBCI :

Nature	Montant au 31/12/2021
CAUTIONS PROVISOIRES	3 900
Total	3 900

Nantissement

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, **Ennakl Automobiles** a consenti un nantissement sur 1 200 000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 6 883 273 DT au 31 décembre 2021.

E. NOTE SUR LES LITIGES ET AFFAIRES EN COURS :

- En 2019, la société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennaki Automobiles** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession conclu entre les deux parties.

En 2021, le tribunal arbitral chargé de statuer sur le litige a condamné la société **Ennaki Automobiles** à payer la somme de 107 337 DT (majorée des intérêts légaux) ; et les sociétés **Ennaki Automobiles** et **CAR Gros** solidairement à payer la somme de 1 744 162 DT (majorée des intérêts légaux).

- La société **Ennaki Automobiles** a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Suite aux différents échanges entre la société et l'administration fiscale, le 12 novembre 2021 un accord de conciliation partiel a été conclu avec l'administration fiscale conduisant au paiement d'un montant de 4 917 245 DT. Par prudence, le montant résiduel qui n'a pas fait l'objet de conciliation est totalement provisionné pour un montant de 491 096 DT.

F. NOTE SUR LA L'INCIDENCE DE LA GUERRE RUSSIE – UKRAINE :

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2022. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2021 n'a été identifié.

Par ailleurs, le principal événement qui a eu lieu postérieurement à la date de clôture est l'invasion russe de l'Ukraine et l'imposition de sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Ceci engendrera un impact économique généralisé, non seulement sur les entreprises en Russie et en Ukraine, mais également à l'échelle mondiale, où les entreprises se livrent à des activités économiques susceptibles d'être affectées par les récents développements.

La direction de la société est en train de suivre de près ces développements et les impacts probables sur le secteur automobile en général et sur la société en particulier.

G. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2021 se présentent comme suit :

1) Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 844 871 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2021.
- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette. Le loyer facturé en 2021 suivant l'avenant du 01/01/2021 s'élève à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 25 104 DT HT au titre d'entretiens et de réparations de véhicules.
- La société Car Gros a cédé à la société Ennakl Automobiles une créance pour un montant brut de 612 074 DT à sa valeur nominale.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 17 801 168 DT HT net de remises à titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et d'accessoires et un montant de 351 932 DT HT net de remises à titre de ventes de matériels et outillages.

2) Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 3 160 136 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2021, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant 41 426 DT net de remises au titre de frais d'entretien et un montant de 24 000 DT au titre de frais d'abonnement GPS.
- En 2021, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 200 885 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2021, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 157 308 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel en appliquant une marge de 20 %.
- En 2019, la société Ennakl Automobiles S.A a inscrit un montant de 13 490 DT en débiteurs divers correspondants aux frais engagés au nom et pour le compte de la société STLV. Au 31/12/2021, le solde du compte débiteur divers de la société STLV chez la société Ennakl Automobiles s'élève à 13 490 DT.

3) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

- ✓ Le 3 septembre 2021, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 201 755 000 détaillé comme suit :
- ✓ Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 7 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
(L'encours, au 31 décembre 2021, s'élève à 2 000 000 DT)
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
(L'encours, au 31 décembre 2021, s'élève à 2 735 500 DT)
- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
(L'encours, au 31 décembre 2021, s'élève à 127 730 DT)

- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
(L'encours, au 31 décembre 2021, s'élève à 627 559 DT)
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois.
(L'encours, au 31 décembre 2021, s'élève à 582 081 DT)
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 158 155 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois.
(L'encours, au 31 décembre 2021, s'élève à 23 000 000 EUR)

4) Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 271 281 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe Poulina se présentent comme suit (En TTC) :
 - AMEN BANK: 817 522 DT
 - CAFE BONDIN: 162 488 DT
 - PARENIN: 5 574 DT
 - CAFÉ BEN YEDDER: 557 373 DT
 - POULINA GROUP HOLDING: 610 961 DT
 - COMAR: 704 882 DT
 - PGI HOLDING: 148 713 DT
- En 2021, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société Ennakl Automobiles S.A a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2021 à hauteur de 5 128 453 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 687 209 DT en 2021.
- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2 %

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2021 à hauteur de 687 398 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 448 058 DT en 2021.

- Au 31 décembre 2021, la société « Ennakl Automobiles » dispose d'un fonds géré de 6 000 000 DT déposé auprès de l'Amen SICAR, souscrit en 2016 et dont la date d'échéance est fixée à fin mars 2022.

En 2021, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 5 000 000 DT à la société Ennakl Automobiles au titre du fonds géré souscrit en 2015, majoré des produits financiers correspondants s'élevant à 101 673 DT et de la plus-value correspondante s'élevant à 970 000 DT inscrite parmi les produits à recevoir au 31/12/2020.

Au 31 décembre 2021, la société Ennakl Automobiles a inscrit en charges à payer au profit de l'Amen SCAR un montant de 60 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1%.

- Au cours de 2020, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 27 939 791 aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
 - Echéance : 90 jours ;Au 31/12/2020, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 7 855 598 DT a été remboursés intégralement au cours de 2021.
- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Opérations de ventes par leasing réalisées en 2021 financées par la société TLF:

La société TLF a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2021 pour un montant total de 45 156 995 DT TTC.

Opérations de ventes par leasing réalisées en 2021 financées par la société ATL:

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2021 pour un montant total de 35 640 912 DT TTC.

Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	200 000	502 732	283 732	336 132	344 232

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2021. Au titre de l'exercice 2021, la charge s'élève à 48 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2021, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).